



Listen to this article

(1 Cor. 4: 4.)

Question : Supposez qu'une personne consacrée faisant usage du tabac, et qui, commençant à réaliser l'impureté de cette habitude se décide à ne plus user de cette matière, s'en passe pendant un certain temps. Plus tard, trouvant l'occasion d'en user de nouveau, elle n'est pas vainqueur, la chair étant faible.

A cause de cela: (1) perdra-t-elle la couronne et sera-t-elle reléguée dans la grande multitude? (2) ou pourra-t-elle être jetée dans la seconde mort?

Réponse: L'usage du tabac est une manie répugnante. Certaines habitudes sont estimées impures par certains peuples et pas par d'autres.

Dans le cas qui nous occupe, nous n'avons pas d'autre voie à suivre que celle que la Bible nous trace. Il n'appartient pas pour cela à n'importe quel sujet du peuple de Dieu de juger autrui dans les viandes offertes aux idoles, ni dans le mâchage du tabac, ni dans aucune autre chose. Nous devons encourager les frères à avoir une vie pure.

A notre point de vue, aucune personne ne peut être condamnée à mort pour n'avoir pas réprimé l'habitude du tabac, l'habitude des liqueurs ou l'habitude de la morphine. Dieu seul regarde aux efforts de chacun, lui seul connaît ceux qui luttent courageusement jusqu'à la fin. Nous ne sommes pas aptes, compétents pour juger.

L'apôtre Paul dit: pour moi il m'importe fort peu d'être jugé par vous ou par un jour humain. Je ne me juge pas non plus moi-même... mais celui qui me juge, c'est le Seigneur. — 1 Cor. 4: 3, 4.

Nous ne devons pas non plus nous juger nous-mêmes trop précipitamment dignes de la seconde mort; ce soin doit être laissé à Dieu, qui lui juge, si nous sommes vainqueurs ou

non. Etant animés de cette pensée, notre devoir est de nous efforcer avec ardeur et de ne pas nous décourager nous-mêmes. Il faut que nous évitions aussi de décourager les autres, mais plutôt que nous les soutenions, que nous les aidions à grandir en courage et en zèle dans le service de notre Seigneur. (L. J.)